



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 21-24 février 2017

Point 5 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques à caractère modal et thématique :**Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)****Liaisons de transport Europe-Asie****Note du secrétariat***Résumé*

La deuxième réunion ministérielle sur le projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), qui s'est tenue le 26 février 2013, a marqué le lancement de la phase III du projet (2013-2015). L'objectif prioritaire de la phase III est de rendre opérationnels les neuf axes routiers et les neuf axes ferroviaires Europe-Asie recensés.

Le Comité est invité à envisager de **soutenir** le projet LTEA et à **demander** que le rapport concernant la phase III finale lui soit soumis à sa prochaine session, en 2018.



1. L'importance et le volume du commerce de marchandises entre l'Europe et l'Asie ne cessent d'augmenter. Il est nécessaire d'accroître la connectivité dans les transports ainsi que de redynamiser les anciens itinéraires de transport et voies commerciales terrestres entre l'Europe et l'Asie et d'en créer de nouveaux parce que cela devrait profiter directement à une immense économie de 4,4 milliards de consommateurs dans 65 pays sur les deux continents. La région de la route de la soie englobe 61 % de la population mondiale et exerce une influence significative et grandissante sur l'agriculture mondiale (51,2 %), l'industrie manufacturière (31,7 %), le commerce d'importation (31,8 %), le commerce d'exportation (38 %), les entrées d'investissement net (40,8 %) et le PIB (28,6 %)¹.

2. La phase I du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) a été engagée par la CEE en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le projet a entamé le processus de création, sous les auspices de l'ONU, d'une plateforme de coopération dans le domaine des transports entre l'Europe et l'Asie qui réunit 18 pays des deux régions. Les principaux résultats de la phase I sont les suivants : choix des principales voies eurasiatiques de transport routier, ferroviaire et fluvial ainsi que des points et ports de transbordement, classement par ordre prioritaire de projets fondés sur une méthodologie commune établie en concertation, analyse des obstacles physiques et non physiques, établissement d'une base de données et de cartes SIG (système d'information géographique), organisation de six réunions du Groupe d'experts et un certain nombre d'ateliers nationaux, régionaux et interrégionaux pour le renforcement des capacités².

3. La phase II du projet LTEA (2008-2012) s'est appuyée sur les réalisations de la phase I. Les principaux résultats de la phase II étaient les suivants : élargissement de la couverture géographique des pays (27 pays au cours de cette phase), accent mis sur la facilitation des transports et du commerce, plus grande harmonisation de la législation et des procédures, amélioration des capacités des agents de l'État pour simplifier les procédures administratives et les rendre plus efficaces, détermination de neuf itinéraires de transport routier et de neuf itinéraires de transport ferroviaire pour les investissements prioritaires, développement et coopération (311 projets pour une valeur de 215 milliards de dollars des États-Unis), comparaison de divers scénarios de transport par voie terrestre et par voie maritime et preuve que le transport par voie terrestre est une alternative commercialement viable aux routes maritimes³.

4. La deuxième réunion ministérielle sur le projet LTEA, qui s'est tenue le 26 février 2013, a marqué le lancement de la phase III du projet (2013-2015)⁴. Dans une déclaration commune, les ministres participants ont fait part de leur soutien à la poursuite du projet dans une nouvelle phase. Trente-deux gouvernements ont signé la Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, dans laquelle ils ont notamment réaffirmé leur volonté de travailler ensemble pour mettre en œuvre les activités suivantes :

a) Créer et améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national ;

¹ WANG Yiwei, OBOR and the Revival of Civilizations, Institute of International Affairs, Renmin, University of China, 2016.

² www.unece.org/trans/ministerialitc70/min_study.html.

³ www.unece.org/trans/main/wp5/eatl_phase_2_final_report.html.

⁴ Le mandat du Groupe d'experts du projet LTEA a été prorogé d'une année en 2016. Le Groupe achèvera ses travaux concernant le rapport sur la phase III en 2017.

b) Promouvoir et pérenniser la coordination et la collaboration avec d'autres États membres participants, organisations internationales et institutions financières internationales ainsi qu'avec d'autres parties prenantes des secteurs public et privé afin de veiller à ce que des ressources financières supplémentaires soient dégagées pour exécuter les projets définis comme prioritaires ;

c) Éliminer, de manière ordonnée et systématique, les obstacles non physiques situés le long des axes de transport Europe-Asie qui traversent leurs pays ;

d) Appuyer la création d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi permanent du projet et l'exécution des mesures d'accompagnement et de veiller à ce que les modalités les plus appropriées soient suivies pour utiliser les structures existantes et les ressources disponibles de la CEE ; et

e) Appuyer la poursuite de l'exécution du projet LTEA et sa prolongation dans le cadre d'une nouvelle phase III avec des objectifs clairement définis et mesurables et veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre en temps voulu.

5. Le nombre des pays participant au projet LTEA est passé de 27 (phase II) à 38 (phase III). Cette augmentation traduit l'utilité du travail déjà accompli au cours des deux premières phases du projet ainsi que l'intérêt croissant qu'il suscite.

6. L'objectif prioritaire de la phase III est de rendre opérationnels les neuf axes routiers et les neuf axes ferroviaires Europe-Asie recensés. Le Groupe d'experts et le secrétariat ont entamé le processus censé concrétiser pendant cette phase les résultats obtenus pendant la phase II, dans la mesure des ressources disponibles. À cette fin, le Groupe d'experts du projet LTEA a tenu deux sessions officielles à Genève (3 et 4 février 2015) et à Douchanbé (9 et 10 juin 2015). Comme le mandat du Groupe d'experts expirait en septembre 2015, le Groupe a tenu deux sessions informelles à Istanbul (Turquie, les 20 et 21 octobre 2015) et à Vienne (2 et 3 février 2016, dans les locaux de l'OSCE). Dans le même temps, il a entamé une procédure en vue de la prorogation de son mandat pour un an. Cette demande a été accordée et son mandat prorogé en mai 2016. Le Groupe d'experts a donc tenu à Erevan les 26 et 27 octobre 2016 sa quatorzième réunion officielle qui a été accueillie et organisée par l'OSCE.

7. Les principaux objectifs des réunions consistaient à définir les flux spécifiques de marchandises susceptibles d'être transportées par voie terrestre entre les deux continents, à faciliter la coordination des horaires et des tarifs des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, à déterminer les besoins et les exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes de transport LTEA, et à envisager d'utiliser davantage le SIG sur les itinéraires de transport entre l'Europe et l'Asie.

8. Le Groupe d'experts du projet LTEA a aussi recensé les marchandises susceptibles d'être transportées par voie terrestre (et plus précisément par chemin de fer) entre l'Asie et l'Europe ; il s'agit d'un groupe de produits légers mais de valeur élevée, notamment les voitures, les pièces automobiles, les ordinateurs et autres appareils électroniques (téléviseurs, matériel d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son) et leurs pièces détachées, le matériel optique et médical, les vêtements, les chaussures, les articles de sport et les produits alimentaires.

9. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a fourni des ressources destinées principalement à financer la participation des responsables nationaux du projet LTEA des pays de la CEI aux sessions relatives au projet. C'est là un facteur essentiel pour que les travaux du Groupe d'experts puissent progresser. La participation relativement faible aux précédentes sessions du Groupe d'experts du projet LTEA avait fait ralentir l'avancée des travaux du Groupe. Toutefois, ils ont été relancés et des résultats concrets sont apparus sous

la forme de documents qui seraient utilisés à titre de contribution dans le rapport final de la phase III. Cela dit, un manque de ressources financières a freiné l'expansion de l'utilisation du SIG dans le projet LTEA. Le Groupe d'experts a accueilli avec plaisir et accepté la participation à la phase III du projet de l'Institut de recherches scientifiques sur les transports routiers (NIIAT) de Moscou. La première ébauche du rapport a été présentée à la réunion d'Erevan. Le Groupe d'experts du projet LTEA a fait des commentaires et donné des instructions au NIIAT concernant la révision du rapport sur la phase III. Une version révisée du document devrait être prête pour la fin de 2016.

10. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a continué de soutenir le projet en fournissant des documents et en participant à l'organisation de réunions (Douchanbé, Vienne et Erevan). L'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) accueillera la quinzième session du Groupe d'experts du projet LTEA les 31 janvier et 1^{er} février 2017 à Varsovie, ce qui confirme l'intérêt permanent et le soutien international sans faille des institutions intergouvernementales participantes pour le projet LTEA.

11. La Lettonie a assumé la présidence de l'Union européenne pendant le premier semestre de 2015. Pendant sa présidence, le Gouvernement letton a amélioré l'image du transport, en particulier dans le cadre du projet LTEA, et a organisé une réunion de haut niveau des ministres des transports les 29 et 30 avril 2015, à Riga.

12. Ce projet, dont l'objectif sur le long terme est d'aider les planificateurs publics et les transporteurs et négociants, continuera d'offrir une plateforme durable pour la coordination des plans liés aux infrastructures. Il sera également utile aux institutions financières privées et publiques (nationales, étrangères et internationales) qui participent au financement des projets, ce qui est particulièrement important en raison de l'apparition d'institutions financières telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, la Nouvelle banque de développement et la Banque eurasiennne de développement. Selon certaines indications, l'Organisation de Shanghai pour la coopération pourrait créer une banque d'investissement dans les infrastructures qui lui soit propre. Tout ce qui précède montre que le projet LTEA est durablement implanté.

13. Le projet LTEA est le plus complet de ceux liés aux transports entre l'Europe et l'Asie. Il peut continuer d'aider à façonner, coordonner et intégrer les politiques et projets régionaux de développement des infrastructures ; faciliter l'élimination des goulets d'étranglement et combler les liens manquants ; contribuer à la facilitation des transports et du commerce par une simplification des questions et procédures liées au franchissement des frontières (harmonisation, dédouanement dématérialisé) ; faciliter la délivrance de visas ; sensibiliser et informer les institutions financières et les encourager à être encore plus actives dans la région ; promouvoir les partenariats public-privé ; faire participer le secteur privé à l'élaboration des politiques ; et offrir un système d'annonce précoce, qu'il s'agisse de menaces ou de possibilités à saisir. Il peut également continuer à servir de plateforme pour échanger des informations sur les régimes administratifs et leurs changements en cours ou envisagés ; encourager la création de documents et procédures normalisés et leur informatisation ; éliminer les documents et procédures administratives redondants qui peuvent faciliter les activités illicites ; promouvoir le transport multimodal et les pôles logistiques ; stimuler l'investissement étranger direct ; motiver les économies d'échelle dans les transports ; dynamiser les chaînes d'approvisionnement ; élargir et approfondir le GIS et autres systèmes informatiques dans un souci à la fois de transparence et de circulation rapide des informations et des données ; et organiser des études et ateliers de formation.

14. Le document informel prévu dans le cadre de ce point de l'ordre du jour contient le projet de rapport sur la phase III du projet LTEA. Il est présenté au Comité pour l'informer des progrès accomplis par le Groupe d'experts qui accueillerait bien volontiers des observations et des orientations de la part du Comité, ce qui lui serait très précieux pour établir la version définitive du rapport sur la phase III.

15. Le Comité **est invité** à examiner le projet de rapport sur la phase III du projet LTEA et à demander que la version définitive du rapport lui soit soumise pour adoption à sa prochaine session en 2018.
